N° 14 06 01A

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le vingt six juin, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOT, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

20 juin 2014

A l'exception de :
Madame FRAUX qui a donné pouvoir à Monsieur DEUX,
Monsieur POUSSET qui a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE,
Madame CARNAC qui a donné pouvoir à Monsieur BELLIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du Conseil Municipal

26 juin 2014

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents --- 30

Votants ----- 33

1/ COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – PRESENTATION DES TRAVAUX REALISES EN 2013

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

EXPOSÉ :

Par délibération n°09.03.07 en date du 23 mars 2009, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création de la commission consultative des services publics locaux.

Par délibération n°14.04.03A en date du 23 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné ses représentants et a nommé les membres d'associations locales.

En application de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la commission doit présenter au Conseil Municipal, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 20 juin 2013. A cette occasion, elle a examiné les rapports des délégataires pour les délégations de service public mises en place à Pornichet pour l'exploitation du casino, du port d'échouage, du port de plaisance, du mini-golf, du service de fourrière automobile et du site de l'hippodrome.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie une seconde fois le 12 juillet 2013. A cette occasion, elle a examiné le projet d'avenant n°1 à la convention d'affermage portant sur l'exploitation du site de l'hippodrome de Pornichet.

La commission consultative des services publics locaux s'est également réunie le 23 septembre 2013. A cette occasion, elle a examiné le rapport sur le principe de délégation de service public pour la gestion du mini-golf de Pornichet avant que le Conseil Municipal ne se prononce sur le lancement de la procédure.

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

1ère adjointe au Maire

N° 14 06 01A

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2013.

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1413-1,
⇨Vu les comptes-rendus des réunions de la commission consultative des services publics locaux en date du 20 juin 2013, du 12 juillet 2013 et du 23 septembre 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2013.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,
1ère adjointe au Maire

MAIRIE DE PORNICHET
LOIRE-ATLANTIQUE